



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1017

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **1017**

Règlement numéro 1017 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2023 et droits sur les mutations immobilières

- a été adopté par le conseil municipal le **15 décembre 2022**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 décembre 2022,

Marie-Renée Houde, OMA
Greffière